



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Affaire suivie par :

Nantes, le 09 juin 2022

Service des risques naturels et technologiques
Division risques chroniques

Nos réf. : SNRT-2022-0320
Affaire suivie par : Lucinne Raimbault
smt.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 02 72 74 76 30

Objet : Mise en consultation pour validation de(s) secteur(s) d'information sur les sols (SIS) dans le cadre de la révision annuelle de la liste de SIS

PJ : Annexe 1 : liste et dossier projet SIS

Madame, Monsieur,

En 2018, dans le cadre de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), les services de l'État ont identifié en lien avec les collectivités locales des sites répondant aux critères d'intégration au dispositif des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS). Les SIS visent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.

Votre collectivité a été consultée sur la liste des premiers sites SIS sur votre territoire. L'arrêté préfectoral instituant ces SIS a été signé en juin 2020.

Dans le cadre de la révision annuelle de la liste de SIS, des sites peuvent être ajoutés, modifiés ou supprimés sous réserves de fournir des justificatifs appropriés.

Vous trouverez en annexe 1 le projet de Secteur d'Information sur les Sols, proposé pour le territoire de votre collectivité. Le site correspond à un site industriel. Ce site avait déjà été identifié lors de la première vague de création des SIS pour la Vendée. Suite aux dernières observations de l'administration, la fiche SIS a été mise à jour. La fiche descriptive du site est jointe à ce courrier.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, votre avis est attendu dans un délai de 2 mois à compter du présent courrier. Une procédure de consultation du public et d'information des propriétaires concernés sera menée en parallèle de cette saisine dans les prochaines semaines.

Communauté de communes Vie et Boulogne
24 rue des Landes
Z.A. de la Gendronnière
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE



5 rue Françoise Giroud – CS 16326
44263 NANTES Cedex 2
Tél. : 02 72 74 73 00
Mel : smt.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr

L'arrêté préfectoral final instituant les SIS dans les collectivités concernées, sera publié en fonction des retours des différentes consultations au cours du troisième trimestre 2022.

Pour rappel, une fois les Secteurs d'Information sur les Sols actés, ces derniers devront être annexés au Plan Local d'Urbanisme ou son équivalent. De plus, tout porteur de projet de construction ou d'aménagement sur un terrain répertorié en tant que SIS devra faire attester de la réalisation d'étude de sols et de mesures de gestion de la pollution associées permettant de s'assurer de la compatibilité entre le nouvel usage projeté et l'état des sols. Enfin, le public sera informé de la création de ces nouveaux secteurs, notamment via leur mention dans les certificats d'urbanisme et dans l'information acquéreur locataire et via leur mise en ligne sur un site internet dédié aux risques (www.georisques.gouv.fr).

Des informations complémentaires sur les conséquences des SIS pour l'urbanisme sont consultables sur le site de la DREAL Pays-de-La-Loire : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/consequences-pour-l-urbanisme-a4353.html>.

Pour toutes les questions techniques, le service risques naturels et technologiques de la DREAL se tient à votre disposition : 02 72 74 76 30 – smt.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,
Pour la directrice,

Adjointe au Chef du Service
Risques Naturels et Technologiques



Sophie LAVIGNE

Copies :

- Préfecture de la région Pays de la Loire
- Sous-préfectures
- ARS, ASN, DDT
- UD 85
- Commune concernée par le SIS :
 - Le Poiré-sur-Vie (mairie@ville-lepoiresurvie.fr)

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 13/05/2022

Description³ :

Par arrêté du 23 juin 2005, la réalisation d'un diagnostic de pollution du site, centré sur le plomb, a été imposée à l'exploitant. Ce diagnostic, réalisé en 2005, a mis en évidence la présence, sur site, de concentrations élevées en plomb dans les sols, jusqu'à 439 mg/kg MS.

Par arrêté du 13 juin 2002, la mise en place d'une surveillance des eaux souterraines a été imposée à l'exploitant. Trois points de prélèvement sur site ont été retenus : un puits utilisé par le personnel, un forage utilisé pour refroidir les installations et la mare également utilisé pour le refroidissement. Les analyses réalisées de 2010 à 2012 ont mis en évidence des concentrations élevées en plomb, jusqu'à 308 µg/l.

Sur demande de l'inspection des installations classées, ces investigations ont été complétées afin de mieux caractériser la pollution au plomb, sur site et hors site. De nouvelles investigations ont été menées en 2013 et 2014.

En ce qui concerne les sols, sept nouveaux prélèvements sur site et 15 prélèvements hors site ont été réalisés. La présence d'une pollution relativement importante sur l'ensemble du site a été confirmée. Les concentrations varient de 180 à 13 000 mg/kg MS, pour un fond géochimique estimé à 50 mg/kg MS. Hors site, aucune pollution significative n'a été détectée. La plus haute concentration atteint ainsi 52 mg/kg MS.

Concernant les eaux souterraines, les résultats sont inférieurs aux limites de quantification. Les résultats élevés de 2010 à 2012 s'expliqueraient par une remobilisation des sédiments de l'ouvrage, due à la technique de prélèvement utilisée.

De nouvelles investigations ont été réalisées en 2014 sur le site de la fonderie, en affinant le maillage (101 nouveaux sondages réalisés). Les résultats des analyses ont confirmé la pollution généralisée du site au plomb. Seul un quart des sondages présentent des valeurs jugées normales (inférieures à 100 mg/kg MS). 7 sondages présentent des valeurs particulièrement élevées, de 5000 à 59000 mg/kg MS. Les zones les plus concentrées sont situées en bordure nord et au sud-est du terrain.

Trois nouveaux piézomètres ont également été mis en place en 2014, dans le but de remplacer les trois existants qui, n'ayant pas été réalisés selon les règles de l'art, donnaient des résultats difficilement exploitables. Les premiers résultats obtenus sur ces nouveaux ouvrages montrent l'absence de pollution significative des eaux souterraines (valeur max : 1.5 µg/l).

De nouvelles analyses ont été réalisées en juillet 2021 à l'aide du piézomètre Pz2 (en aval des installations). Les résultats sont les suivants : MES : 130 mg/l ; DCO : 76 mg/l ; indice phénol : < 10 µg/l ; indice hydrocarbures C10-C40 : < 0,03 mg/l ; Fer : 0,19 mg/l ; Plomb : < 0,5 µg/l.

La mise en sécurité du site n'a toujours pas été finalisée. En 2018, une procédure de consignation à l'encontre du représentant de la fonderie (le liquidateur judiciaire) a été effectuée. Aucune somme n'a été consignée.

Des garanties financières ont été consignées, mais elles ne pourront être utilisées pour poursuivre la mise en sécurité du site qu'après démonstration de l'impécuniosité de la liquidation.

La mise en sécurité du site n'ayant pas été achevée, la remise en état des terrains n'a pas débuté. Compte tenu de la pollution avérée des sols du site, la compatibilité entre l'état du site et un usage industriel n'est pas garantie.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Diagnostic pollution sols 2015

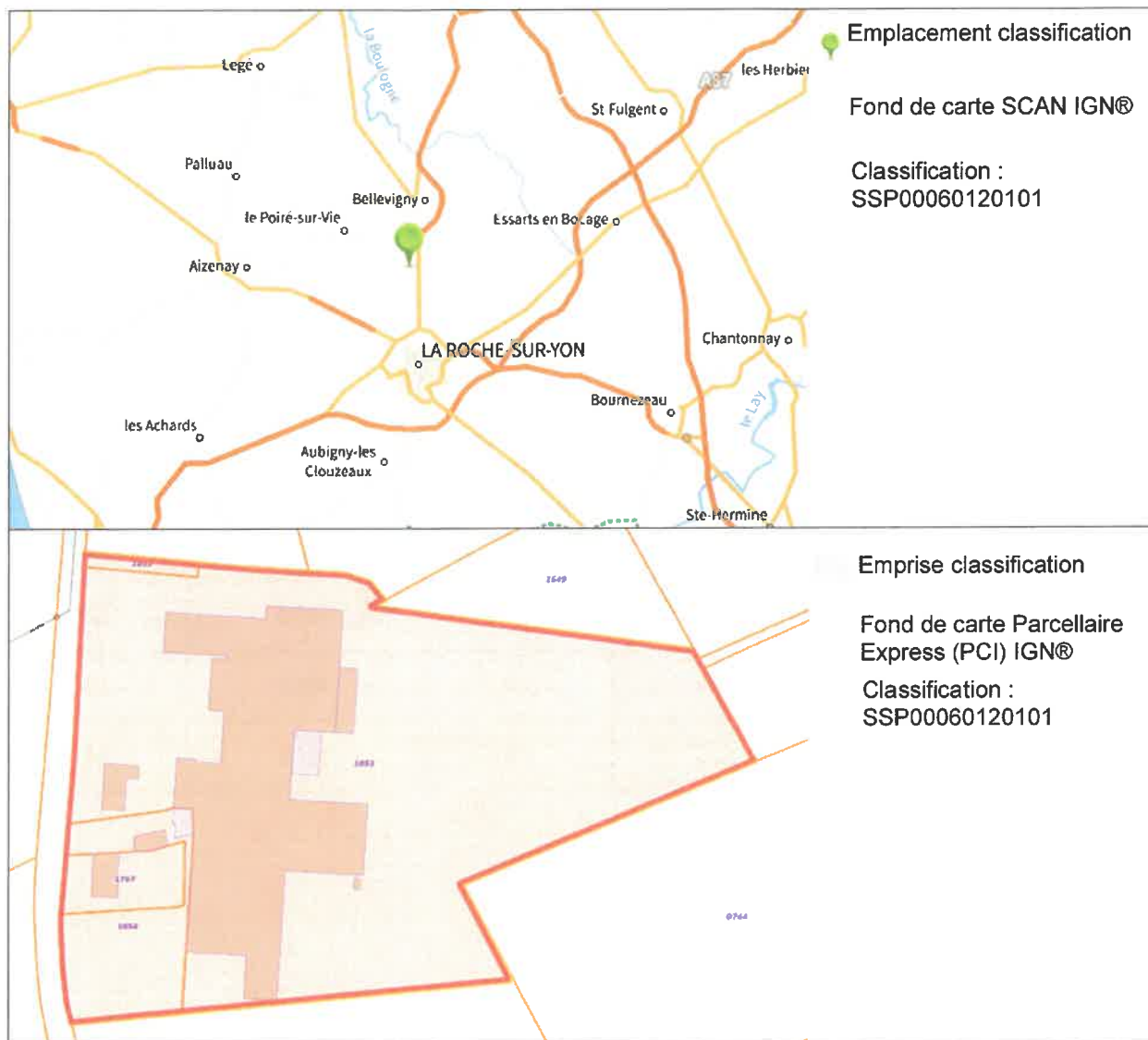
Analyse piézo 2015

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Le Poiré-sur-Vie	4	0E	1767	85
Le Poiré-sur-Vie	4	0E	1853	85
Le Poiré-sur-Vie	4	0E	1854	85
Le Poiré-sur-Vie	4	0E	1855	85

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde (Web Mercator) : Long. :-160644.20608936367, Lat. :5899398.535508653

Superficie estimée : 32335 m²

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SIS_Annexe 1

Annexe 1 – Site potentiel pour intégration de la future base de données sur les SIS en Vendée (85)
Communauté de communes Vie et Boulogne

Nom usuel du site	Adresse	Commune	Identifiant SIS
VRIGNAUD	Bellenoue	Le Poiré-sur-Vie	SSP00060120101

